

# Liste des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT

## Séance du 03.02.2023

Numéro d'ordre	Objet	Décision du Conseil Municipal
23B03_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	Approuvé à l'unanimité
23B03_02	Proposition de Territoire d'énergie 63 : optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public – projet France Relance	Approuvé à l'unanimité
23B03_03	Proposition d'avenant n° 2 au marché de TERIDEAL pour l'aménagement de la RD et du bourg – lot espaces verts	Approuvé à l'unanimité
23B03_04	Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023 - fiche n° 2 : Bâtiments communaux : Programme de travaux pour les vestiaires du stade concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la rénovation électrique et énergétique	Approuvé à l'unanimité
23B03_05	Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2023 : Programmes de travaux pour les vestiaires du stade concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la rénovation électrique et énergétique et renforcement de chemins et voies communales, approbation du tableau de programmation FIC 2023 -2026	Approuvé à l'unanimité
23B03_06	Proposition d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme	Approuvé à l'unanimité
23B03_07	Modification de la convention de location des salles communales relative à l'enlèvement des ordures ménagères	Approuvé à l'unanimité
23B03_08	Présentation du RPQS 2021 du SIAREC	Approuvé à l'unanimité
23B03_09	Avis sur le projet de révision du schéma départemental des gens du voyage	Approuvé à l'unanimité
23B03_10	Proposition de motion de l'AMF	Approuvé à l'unanimité

Liste affichée et publiée sur le site internet de la collectivité [www.bouzel.fr](http://www.bouzel.fr) le 06.02.2023



Le Maire,  
Suzanne DELARBRE

**Pour information** : Les nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ont été modifiées à compter du 1er juillet 2022.

En application de ces nouvelles dispositions nous communiquerons donc, dorénavant, dans la semaine qui suit la réunion du conseil, en lieu et place du compte-rendu, la liste des délibérations qui auront été prises.

Le procès-verbal, quant à lui, sera diffusé, seulement après sa validation lors du conseil suivant. Vous pourrez le retrouver sur le site internet [www.bouzel.fr](http://www.bouzel.fr) via les onglets « commune » « les actes réglementaires ».